



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
26 FEVRIER 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le 26 février, à vingt heures trente, le conseil municipal légalement convoqué par M. Jérôme BÉGASSE, Maire, s'est réuni salle des Halles, en séance publique.

20 présent(e)s : M. Jérôme BÉGASSE, M. Frédéric SALAUN, Mme Cécile BREGEON, M. Yves LE ROUX, M. Vincent BONNISSEAU, Mme Pascale MACOURS, M. Florent BASLÉ, Mme Catherine LEBON, M. Pierre AVENET, M. Franck JOURDAN, M. William POMMIER, Mme Florence STABLO, M. Jean-Michel GUÉNIOT, Mme Séverine BUFFERAND, Mme Fabienne MONTEBAULT, M. Samuel TRAVERS, Mme Cécile MARCHAND, M. Sylvain NEVEU, Mme Leslie SALIOT, M. Oliver SCHREIBER formant la majorité des membres en exercice.

6 Excusé(e)s : Mme Jacqueline LE QUÉRÉ ayant donné pouvoir à Mme Catherine LEBON, Mme Morgane JÉZÉGOU ayant donné pouvoir à Mme Pascale MACOURS, Mme Katell SEVIN-RENAULT ayant donné pouvoir à Mme Cécile BREGEON, M. Guillaume HUBERT ayant donné pouvoir à Mme Cécile MARCHAND, M. Grégory FONTENEAU ayant donné pouvoir à M. Samuel TRAVERS, Mme Laura ESNAULT ayant donné pouvoir à Mme Leslie SALIOT.

1 absent(e) : Mme Maëlle EVARD

Secrétaires de séance : Mme Franck JOURDAN et M. Sylvain NEVEU

Date de convocation : le 13 février 2024

Nombre de conseillers en exercice : 27

2024_02_26_02

Nomenclature : 7.1.1

Affectation du résultat de l'exercice 2023 sur le budget du Parc de la Chaîne

Rapporteur : M. Frédéric SALAUN

M. Frédéric SALAUN, rapporteur, présente les données ci-dessous :

Après avoir entendu et approuvé le compte financier unique de l'exercice 2023 lors du conseil municipal du 29 janvier 2024.

Considérant l'approbation du compte financier unique par le conseil municipal,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023

Constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de - 792.71 €

Propose d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

POUR MEMOIRE	
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2023	-792,71 €
A) RESULTAT DE L'EXERCICE 2023 précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	-792,71 €
B) RESULTATS ANTERIEURS REPORTES	0,00 €
Ligne 002 du compte administratif 2022, précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	
C) RESULTAT A AFFECTER = A + B (hors restes à réaliser)	-792,71 €
D) SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT 2023 (précédé de + ou –)	-267 121,49 €
D001 (besoin de financement)	
R001 (excédent de financement)	
E) SOLDE DES RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT 2023	
Besoin de financement	-272 729,00 €
Excédent de financement	0,00 €



F) BESOIN DE FINANCEMENT = D+E

DECISION D'AFFECTATION

(pour le montant du résultat à affecter en C) (ci-dessus) :

- 1 – AFFECTATION EN RESERVES R 1068 en investissement
G) = au minimum, couverture du besoin de financement F
- 2 – H) REPORT DE FONCTIONNEMENT R 002

-792,71 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- approuve l'affectation du résultat tel que proposé.

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire : Jérôme BÉGASSE.

